NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1984/61
16 février 1984

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Quarantième session
Point 9 de l'ordre du jour

LE DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON APPLICATION AUX PEUPLES ASSUJETTIS A UNE DOMINATION COLONIALE OU ETRANGERE OU A L'OCCUPATION ETRANGERE

Lettre datée du 16 février 1984, adressée au Président de la Commission des droits de l'homme par le représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint des informations complémentaires sur l'emploi d'armes chimiques par les forces d'agression vietnamiennes au Kampuchea :

1. Communication du professeur Thiounn Thoeun, Ministre chargé du Comité de coordination pour la santé publique et les affaires sociales du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, en date du 15 janvier 1984, sur une nouvelle forme d'utilisation de l'arme chimique par les occupants vietnamiens au Kampuchea;

2. Nouvelles diffusées par la Radio du Kampuchea démocratique en date du 9 janvier 1984, sur l'emploi d'armes chimiques par les agresseurs vietnamiens au Kampuchea.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire circuler ces textes comme documents officiels de la quarantième session de la Commission des droits de l'homme, au titre du point 9 de son ordre du jour.

L'Ambassadeur
Représentant permanent
(Signé) NGO HAS TEAM

GE.84-10866

Annexe I

NOUVELLE FORME D'UTILISATION DE L'ARME CHIMIQUE PAR LES OCCUPANTS VIETNAMIENS AU KAMPUCHEA

Communication du professeur Thiounn Thoeun,
Ministre chargé du Comité de coordination
pour la santé publique et les affaires sociales
du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique

(Kampuchea, le 15 janvier 1984)

1. Chaque année, depuis cinq ans au Kampuchea, le début de la saison sèche voit l'utilisation de l'arme chimique par les occupants vietnamiens contre notre population et nos combattants.

Les produits chimiques utilisés le sont au moyen de canons de 105 mm, de mortiers de 60 et 82 mm. Ils sont également contenus dans des tubes accrochés aux troncs d'arbres dans les bois et forêts pour que les gaz toxiques qui se dégagent atteignent notre population et nos combattants traversant ces régions.

Par ailleurs, les avions vietnamiens, volant à haute altitude, épandent des produits chimiques de couleur jaune et blanche sur les arbres, les cultures, les habitations et les sources d'eau : mares, ruisseaux, étangs, rivières. De plus, il a été signalé de nombreux cas d'empoisonnement par les produits toxiques mis dans les aliments vendus sur les marchés, ceci étant l'oeuvre d'agents vietnamiens spécialement organisés, en particulier des femmes.

Chaque année, des milliers de Kampuchéens : hommes, femmes, enfants, vieillards, ont été intoxiqués par les produits chimiques toxiques utilisés par les occupants vietnamiens, tandis que des centaines d'autres sont mortes.

2. Cette année, comme les années précédentes, l'occupant a utilisé les produits chimiques dès le mois de novembre, en ayant recours cette fois-ci à un nouveau procédé, venant s'ajouter à ceux énumérés plus haut : les produits chimiques toxiques sont mis dans des seringues pour ne pas brûler ceux qui les utilisent, à savoir les experts vietnamiens en armes chimiques, et injectés ensuite dans les sources d'eau qui, pendant la saison sèche, ont un niveau d'eau peu élevé. Un certain nombre de poissons et d'autres animaux vivant dans ces sources d'eau et ceux qui s'y abreuvent sont empoisonnés et meurent. Les survivants ont leurs corps couverts de plaies. Sont également intoxiqués notre population et nos combattants utilisant ces sources d'eau.

Ce produit toxique ne tue pas tout de suite. Il provoque d'abord des toux, des maux de gorge, des diarrhées, des dysenteries, la fièvre, la formation de plaies. La mort survient ensuite, dans un délai de 2 à 3 mois.

Tous ces faits montrent à l'évidence :

1. la politique barbare et fasciste des agresseurs vietnamiens dans leur guerre au Kampuchea;

2. le génocide commis par Hanoï au Kampuchea;

3. la situation d'impasse de plus en plus profonde des agresseurs, confrontés de toutes parts à des attaques constantes et multiples de nos combattants.

Nous lançons un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle dénonce et condamne vigoureusement ces crimes odieux commis par les occupants vietnamiens, et utilise tous les moyens pour les forcer à se retirer complètement du Kampuchea, conformément aux cinq résolutions pertinentes des Nations Unies, afin que soit mis un terme à ces crimes au Kampuchea et aux souffrances du peuple kampuchéen.

Annexe II

- Nouvelles diffusées
  par la Radio du Kampuchea démocratique
  du 9 janvier 1984

EMPLOI D'ARMES CHIMIQUES PAR
LES AGRESSEURS VIETNAMIENS
AU KAMPUCHEA

Avec l'arrivée de la présente saison sèche (octobre 1983-avril 1984), les agresseurs vietnamiens intensifient l'emploi des produits chimiques toxiques contre la population civile du Kampuchea. Ils profitent du retrait des eaux et de la saison sèche pour empoisonner l'eau qui reste encore dans les réservoirs, les mares, les étangs et les rivières.

1. Vers le début de la saison sèche (octobre-novembre 1983), dans le district de Santuk, province de Kompong Thom (région centrale), les agresseurs vietnamiens ont empoisonné les mares et les étangs du district. Plusieurs dizaines d'habitants ont été intoxiqués après avoir bu l'eau empoisonnée.

2. Le 10 décembre 1983, les troupes vietnamiennes d'agression stationnées à Pongro dans le district de Chikrèng, province de Siemreap (région nord) ont jeté du poison dans le réservoir de Makak. Plusieurs personnes ont été empoisonnées dont une mortellement.

3. Le 10 décembre 1983, à Speu dans le district de Chamcar Leu, province de Kompong Cham (région centrale), 5 habitants ont été empoisonnés et plusieurs autres gravement intoxiqués en buvant l'eau potable empoisonnée par les agresseurs vietnamiens.

4. Le 12 décembre 1983, dans le district de Sangkum Thmei, province de Preah Vihear (région nord), 2 agents de police kampuchéens enrolés de force par l'occupant vietnamien sont morts, empoisonnés par les agresseurs vietnamiens.

5. Le 19 décembre 1983, au village Phum Russei Pork dans le district de Chikrèng, province de Siemreap (région nord), 2 personnes ont été mortellement empoisonnées en consommant du sel acheté au marché de la ville du district, et que les troupes vietnamiennes d'agression avaient mélangé avec des produits chimiques toxiques.

6. Le 22 décembre 1983, dans le district de Chikrèng, province de Siemreap, les troupes vietnamiennes ont, au cours de leurs raids, épandu des produits chimiques toxiques dans tous les points d'eau près des rizières.

7. Le 25 décembre 1983, les troupes vietnamiennes d'agression ont commis le même crime dans le district de Siemreap, province de Siemreap. Plusieurs habitants en ont été victimes dont un mortellement empoisonné.